



Obtention de diplôme d'ingénieur sans toeic

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis

J'ai suivi mes études à l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille (EPUM) de 2004 à 2007.

J'ai validé mes trois années d'écoles d'ingénieurs avec succès. Cependant l'école exige un score de Toeic de 750 pour avoir le Diplôme. Dans le cas contraire, l'école délivre une attestation de réussite avec une réserve d'obtenir le diplôme que après avoir ramené un papier justifiant d'un score de 750 au Toeic.

Ayant eu un score de 710 au Toeic en 2007, je n'ai pas reçu mon diplôme.

Aujourd'hui je me trouve dans une situation très délicate. En effet, je viens de démissionner de mon poste actuel chez Sopra consulting pour intégrer un nouveau cabinet de conseil « Accenture ». Mon nouvel employeur vient de faire savoir qu'en absence du diplôme ils ne pourront pas éditer mon nouveau contrat de travail.

Sachant que je suis dans la vie active depuis 4 ans (depuis Février 2007), l'école est-elle dans l'obligation de me fournir mon diplôme ? Dans le cas contraire quelles sont les modalités et conditions pour lesquelles je pourrais récupérer mon diplôme ? Quelles sont les solutions alternative face ce problème ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ayant eu un score de 710 au Toeic en 2007, je n'ai pas reçu mon diplôme.

Aujourd'hui je me trouve dans une situation très délicate. En effet, je viens de démissionner de mon poste actuel chez Sopra consulting pour intégrer un nouveau cabinet de conseil « Accenture ». Mon nouvel employeur vient de faire savoir qu'en absence du diplôme ils ne pourront pas éditer mon nouveau contrat de travail.

Sachant que je suis dans la vie active depuis 4 ans (depuis Février 2007), l'école est-elle dans l'obligation de me fournir mon diplôme ? Dans le cas contraire quelles sont les modalités et conditions pour lesquelles je pourrais récupérer mon diplôme ? Quelles sont les solutions alternative face ce problème ?

Les conditions d'obtention d'un diplôme sont déterminées et fixées par l'école elle même (puisque j'imagine qu'il s'agit d'une école privée).

En conséquence, si l'école exige effectivement un TOEIC de 750 pour accepter la délivrance du diplôme, alors ils sont en droit d'appliquer, purement et simplement, leur critère de délivrance.

Ainsi, sauf à ce que l'école accepte votre requête, alors elle n'est pas tenue de délivrer votre diplôme.

La meilleure chose à faire consisterait soit à négocier gentiment avec l'école la remise de ce diplôme qu'elle n'a pas grand intérêt à refuser de vous délivrer vu que vous aviez une situation, ce qui est plutôt bon pour les statistiques de l'école.

Ou alors, améliorez votre niveau d'anglais pour décrocher le 750 tant convoité.

Mais il n'y a hélas pas d'autre solution.

Très cordialement.